DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

> Arrondissement de ROCHEFORT

> > Canton de ROYAN

Commune

de ROYAN

74075 Objet

ASSURANCES: CONTRAT avec la "INTUELLE GENERALE FRANCAISE D'ACCIDENTS "

icule de liaison pour la drague)

DATE DE CONVOCATION

16 Mars 1974 DATE D'AFFICHAGE

16 mars 1974

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 20

Nombre de votants 22



## Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent

soixante quatorze

le vingt trois mars

à 9 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M de LIPKOMSKI

Etaient présents: MM. de LIPKOWSKI, TETABL: Melle FOUCHE, MM. BUJARD. STIPAL, BUCHET, DUFOUR, BARDE, KAULIN, DOIKEAU, LACHAUD, BROTREAU, DOMECQ, DELAIR, BOUCHET, BOUTET, BARRIERE, PAPEAU, TAP, MONTRON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés: MM me FAVIERE par Me DUFOUR LARGETEAU par M. TETARD

Absents: MM.

BERLAND, COLLE, RIVIERE, Mine BIDEAU

Monsieur BARRIERE

a été élu Sccrétaire.

A la suite de l'acquisition d'un véhicule de liaison pour la drague, il y a lieu de souscrire une Police d'assurances garantissant la-Responsabilité de la Ville.

## LE CONSEIL HUNICIPAL

VU les propositions de la " MUTUELLE GENERALE FRANÇAISE D'ACCIDENTS " ,

VU l'avis de la Commission Hunicipale des Finances en date du 14 mars 1974 ,

## DECIDE :

- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint par délégation, à signer la Police d'assurance automobile établic par la "MUTUELLE GENERALE FRANCAISE d'ACCIDENTS ", garantissant la responsabilité civile de la Ville, contre les risques d'utilisation du véhicule de liaison pour la Drague.

- d'imputer la dépense correspondante au CHAPITRE 932 , article 638 du Budget de l'exercice 1974

Fait et délibéré à ROYAN les mêmes jour, mois et an susdits Ont signé au registre MM. les Membres présents à la séance

and the state of t

TABLE TO SEC. TO

Pour extrait conforme au Registre

Pour le Maire Le Premier Adjoint,

Guy TETARD